



Appel à projets 2014

Prévention et autonomie des personnes âgées

Modalités de participation



Objectifs de l'appel à projets Carsat Nord-Picardie

Favoriser et soutenir l'émergence d'initiatives en matière de préservation de l'autonomie sous forme d'actions collectives auprès des personnes âgées autonomes vivant à domicile, relevant des Gir 5 et 6.



Public

Le projet s'adresse à des publics fragilisés socialement, économiquement ou pour raisons de santé.

Domaine d'action

Les actions à mettre en place concernent les thématiques de la prévention de la perte d'autonomie : prévention des chutes, activité physique, nutrition, sommeil, mémoire, sécurité/tranquillité séniors, conduite/code de la route, etc.

L'accent est particulièrement mis sur la lutte contre l'isolement des personnes âgées par la mise en œuvre d'actions à caractère intergénérationnel, culturel ou ludique.

Les projets réalisés sur la base de programmes nationaux ou s'appuyant sur le référentiel des bonnes pratiques de l'INPES seront retenus en priorité.

Destinataires de l'appel à projets

Les associations, les structures non médicalisées, les partenaires intervenants auprès des personnes âgées autonomes et développant des actions visant à préserver l'autonomie.

COMMENT PARTICIPER?

Obligations

- Le projet envisagé doit s'inscrire dans le cadre de la préservation de l'autonomie.
- Le projet devra impérativement se réaliser sur le territoire de la Carsat Nord-Picardie (départements de l'Aisne, de l'Oise, de la Somme, du Nord et du Pas-de-Calais).
- Le projet devra s'adresser aux personnes âgées, autonomes socialement fragilisées, relevant des Gir 5 et 6.
- Le projet doit porter sur une nouvelle action qui n'a pas démarré à la date de la décision des instances délibérantes de la Carsat.
- L'action ne doit pas relever d'actions de communication (conférence, forum, manifestation ponctuelle, etc...).

Présentation du projet

- Les porteurs présenteront impérativement leur projet dans un dossier comprenant un **formulaire de demande de subvention** ainsi que des **pièces complémentaires**. Ces documents sont téléchargeables sur le site <u>www.carsat-nordpicardie.fr</u>.
- Tout dossier incomplet ne sera pas recevable et sera retourné au porteur.

Modalités de financement

- Les financements peuvent être attribués dans le cadre du fonctionnement et/ou de l'investissement.
- La subvention n'étant que ponctuelle, elle ne peut être utilisée pour la création d'un poste.
- La Carsat Nord-Picardie ne doit pas être le seul financeur et la subvention attribuée est limitée à 50 % du budget global du projet.

Modalités de sélection

- La Carsat Nord-Picardie sélectionnera les projets répondant à ces objectifs et les subventionnera en fonction de leur intérêt, de leur impact et du nombre de personnes âgées relevant des GIR 5 et 6, autonomes et socialement fragilisées.
- Les projets devront prendre en compte la fragilité des personnes âgées que ce soit en terme de prévention ou de réponse aux besoins du public.
- L'implication des personnes âgées dans l'élaboration et la mise en place du projet devra être privilégiée.
- Pour être retenu, le projet doit concerner une nouvelle activité ou le développement d'un projet.
- Le caractère innovant des actions présentées et l'implication d'autres partenaires dans le projet seront appréciés.

OBLIGATIONS A POSTERIORI

- En cas de financement accordé par la Carsat Nord-Picardie, le porteur s'engage à avoir terminé le projet au **31 mars 2015.**
- Les porteurs s'engageront alors à fournir les justificatifs de l'utilisation de la subvention accordée.
- Le projet devra être conforme à la demande initiale.
 Dans le cas contraire, la Caisse se réserve le droit de demander restitution de tout ou partie de la subvention versée.

Date de renvoi des dossiers : **13 décembre 2013**

Décision par la Commission des Affaires Sanitaires et Sociales : 2° trimestre 2014

Le dossier est à télécharger sur le site : www.carsat-nordpicardie.fr

Le dossier sera à renvoyer complet à :

Carsat Nord-Picardie Département de l'Action Sociale Vieillesse Service Actions Collectives 11 allée Vauban 59662 Villeneuve d'Ascq cedex

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Carine Sandron

par téléphone: 03 20 05 74 39

par mail: poleprevention@carsat-nordpicardie



